



Défenseurs Plus

Collectif Défendant les Droits de la Personne

**Rapport sur la situation des Droits Humains au cours de l'année
2019**

Port-au-Prince, Décembre 2019

SOMMAIRE

Remerciements	i
I- Mise en contexte	1
II- Méthodologie	2
III- Droits civils et politiques	3
3.1- Le fonctionnement du système judiciaire	3
3.2- Droit à la sécurité	4
3.2.1- Droit à la vie	6
3.2.2- Accidents de la route	10
IV- Droits Economiques, Sociaux et Culturels	11
4.1- Droit à l'éducation	11
4.2- Droit à la santé	12
4.3- Droit à l'alimentation	14
4.4- Accès aux services publics	15
4.5- Manifestations des rues	15
4.6- Loisirs	16
4.7-Environnement	17
V- Droits humains spécifiques	17
5.1- Droits des enfants	18
5.2- Droits des Personnes Handicapées	19
5.3-Droit des femmes	19
5.4- Droit des migrants	20
V- Conclusion et recommandations	21

Remerciements

La direction du Collectif **Défenseurs Plus** tient à remercier chacun des membres, qui ont participé à la rédaction de ce rapport annuel pour l'année 2019. Merci pour la coordination, pour vos recherches, pour vos idées, pour vos réactions et vos conseils. Un grand merci à vous toutes et à vous tous !

Un remerciement spécial s'adresse également aux membres de la **Fondation Zanmi Timoun** qui ont prêté mains fortes pour la réussite de ce rapport. **MERCI !**

Direction du Collectif **Défenseurs Plus**

➤ Ceux et celles qui ont collaboré à la rédaction de ce rapport :

Jemps **DERALUS**

Samendina L. **JEAN**

Wilkenson J.F. **JN DENIS**

Madoché **CHERENFANT**

Lékéné **DUFORT**

Valérie K. **PIERRE**

Chaïna **ETIENNE**

Sous la coordination de : Samendina L. **JEAN**

Sous la supervision de : Antonal **MORTIME**

I- Mise en contexte

L'année 2019 a marqué les soixante-onze (71) ans d'existence de la déclaration universelle des droits de l'homme. Proclamée pour montrer le chemin à la dignité de tout être humain, la Déclaration universelle a été adoptée par plusieurs Etats conscients que les droits de la personne humaine doit être garanti. Du coup, Haïti est l'un des pays qui a accepté le contenu de cette déclaration, alors ses 30 articles. Cependant, les droits de la personne humaine vivant en Haïti ne sont pratiquement pas protégés malgré les nombreuses ratifications des conventions qui les protègent et malgré l'existence de la Constitution haïtienne qui garantit les droits fondamentaux.

Contrairement à une société dans laquelle les droits fondamentaux sont protégés et respectés, amenant les citoyens et citoyennes à vivre en harmonie et à être épanouis, durant l'année 2019, la société haïtienne a eu ses lots de problèmes. Elle a été fortement marquée par des manifestations de l'opposition politique pour protester contre les agissements du pouvoir exécutif en place tout en réclamant la démission du président Jovenel Moïse. Différents groupes de la société civile dont les petro challengers, ont lancé des mouvements de protestation contre la corruption au sein de l'administration publique, la mauvaise gestion de nos faibles ressources, la gestion catastrophique de l'économie du pays, l'insécurité généralisée ; et au bout du compte, pour demander l'instauration d'un nouveau système qui prend en compte les revendications des masses populaires. Lors de ces mouvements populaires, nombreux ont été les cas de violation du droit à la vie, le droit à la protection et à la sécurité des citoyens et des citoyennes.

Qu'ils s'agissent des droits civils et politiques, qu'ils s'agissent des droits sociaux, économiques et culturels ou qu'ils s'agissent des droits spécifiques, l'Etat haïtien ne voit toujours pas l'intérêt de les garantir et de les protéger. Le garant principal des différents droits fondamentaux (l'État) les méprise quotidiennement. Ainsi, au cours de l'année 2019, la situation a empiré en matière de protection des droits fondamentaux de la personne humaine. L'image projetée par les détenteurs des trois (3) pouvoirs étatiques du pays est « *L'homme haïtien et la femme haïtienne ne sont pas des humains* ».

Durant toute l'année 2019, la population haïtienne a fait face à l'absence totale du système judiciaire, à l'augmentation de l'insécurité sur toutes les formes, partout sur le territoire national, et à la banalisation de la vie humaine. Elle a également continué à supporter la destruction du système sanitaire et du système éducatif, la dégradation de l'environnement, l'absence de loisirs, des manifestations à n'en plus finir, le dysfonctionnement de l'administration publique et l'augmentation de la faim. Les soucis n'ont pas arrêté à cette phase. Les droits des personnes handicapées, des enfants, des femmes et des migrants ont été pris à la légère par les autorités haïtiennes.

En effet, dans ce rapport, **Défenseurs Plus**, organisme de promotion et de défense des droits humains, jouant son rôle de Virgile dans la société haïtienne attire l'attention de chacun et chacune sur les violations de ces droits durant l'année 2019. Et, appelle les autorités étatiques à assumer leurs responsabilités conformément à la constitution et aux lois de la République.

II- Méthodologie

Le rapport sur la situation des droits humains au cours de l'année 2019 a été rédigé par le Collectif **Défenseurs Plus** suite à un de monitoring hebdomadaire et de suivi sur la situation des droits humains. Les différents rapports de monitoring ont été utilisés comme source de référence dans le cadre de ce rapport. Il a également pris en compte les observations faites au cours de l'année 2019 dans le cadre des visites de terrain dans différents départements géographiques et des quartiers populaires du pays. Enfin, le Collectif **Défenseurs Plus** a tenu compte des autres rapports des institutions nationales et internationales travaillant dans le domaine des droits humains. Certaines informations vérifiées et contre vérifiées auprès des institutions de services publiques et certaines organisations de la société civile.

Parallèlement, chaque type de droit a été traité par un membre du Collectif **Défenseurs Plus** qui s'y connaît au sujet. Tout le staff de **Défenseurs Plus** a participé d'une manière ou d'une autre dans la réalisation de ce rapport sur la situation des droits humains au cours de l'année 2019.

III- Droits civils et politiques

Les droits civils et politiques regroupent les droits et libertés de chaque citoyen et citoyenne consacrés dans la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et de la constitution haïtienne de 1987; Ils incluent également la participation des citoyens et des citoyennes dans la vie politique de leur pays. Le Collectif **Défenseurs plus** a jugé important de mettre encore une fois de plus les projecteurs sur les droits civils et politiques et de dresser un rapport sur la réalité de ces droits en Haïti durant l'année 2019 qui ont été bafoués par les autorités des pouvoirs de l'État et certaines institutions indépendantes.

3.1- Le fonctionnement du système judiciaire

Le système judiciaire constitue le socle de développement de tout pays. Il joue le rôle de garant des principes de la nation. En Haïti, le système judiciaire est décrié, et ceci amène les citoyens et les citoyennes à ne pas croire en la justice. Les problèmes sont devenus récurrents comme par exemple les actes irresponsables des autorités des pouvoirs étatiques en février 2019 dans le dossier des sept (7) mercenaires¹ entrés au pays en violation flagrante des lois de la République. De plus la détention préventive prolongée reste un obstacle majeur, malgré les efforts de certains parquets près des tribunaux de première instance. Plus de 80% des détenus restent encore en situation de détention préventive prolongée en violation de leurs droits civils et politiques. Cette situation intenable est due à l'inaction et à la négligence de certaines autorités étatiques et au non-traitement des dossiers par certains magistrats et parquetiers dans les délais impartis. Sans oublier certains greffiers qui ne répondent pas à leur devoir d'être présent et de travailler sur les dossiers qui les ont confiés. De plus, les conditions de travail des acteurs du système judiciaire est alarmante et précaire.

Depuis 2018 une grande mobilisation a été lancée sur la corruption, notamment la reddition des comptes sur le fond petro caribe. Malgré que la plainte formelle a été déposée par devant le parquet de Port-au-Prince et transférée devant le cabinet d'instruction, le Collectif

¹<https://lemediateurhaiti.com/haiti-les-7-mercenaires-etrangers-relaches-et-lhaitien-toujours-en-garde-a-vue-mais-pourquoi/>

Défenseurs Plus constate qu'en 2019, le mutisme et la lenteur de la justice dans ce dossier a continué. Il est à signaler qu'en plus des citoyens et des citoyens qui avaient porté plainte contre les présumés corrompus et corrupteurs. Le gouvernement de la République avait aussi porté plainte formellement les gestionnaires des fonds pétro caribe et se porte partie civile dans cette affaire. Au cours de l'année 2019, les manifestations violentes étaient fréquentes et les pertes en vies humaines et en bien matériels ont été considérables dans les différents départements géographiques. Dans la majorité des cas, la justice haïtienne est restée inactive. Durant les mois de tensions plus de 600 personnes ont été tuées lors des manifestations, cependant aucune enquête n'a été diligentée contre les présumés auteurs et leurs complices.

Par ailleurs, au cours de l'année 2019, les conditions de travail des parquetiers et magistrats ont continué à être déplorables dans l'indifférence du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ) et du Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP). Des jours de grèves ont été observés dans les différents tribunaux de la République. La grève de deux (2) à trois (3) semaines des associations de juges, notamment: l'Association Nationale des Magistrats Haïtiens (ANAMAH), l'Association Professionnelle des Magistrats (APM) et l'Association des juges de paix haïtiens. De plus, en seulement trois (3) mois le parquet de Port-au-Prince a connu trois (3) commissaires de gouvernement (Paul Eronce Villard, Inel Torchon, Jacques Lafontant). Cette instabilité n'a pas permis au parquet d'être efficace dans son travail de poursuite.

Le Collectif **Défenseurs Plus** veut aussi mentionner la mainmise du pouvoir exécutif sur la justice alors que la Constitution haïtienne stipule clairement que les trois (3) pouvoirs de l'État sont indépendants au regard de la constitution de 1987 en son article 59 et suivants.

3.2- Droit à la sécurité

Profondément entaché par cette crise politique qui a secoué le pays, l'année 2019 n'a fait que galvaniser l'insécurité publique à un niveau exponentiel, en témoigne les nombreux cas de viols, de meurtres, de destructions de biens publics et privés constatés à travers le pays. Le Collectif **Défenseurs Plus** n'a en aucune façon constaté un progrès dans la capacité de

l'Etat haïtien à faire face aux différents groupes de gangs armés qui n'ont fait que profiter de la situation du pays pour semer le sang et la terreur au sein de la population haïtienne.

D'ailleurs, la Commission Nationale de Désarmement et de Réinsertion a fait l'étalage de plus d'une centaine de groupes armés et de plus de 500 000 armes à feu illégales dans un pays comme Haïti, qui ne possède aucune usine de fabrication d'armes². Ces gangs, composés de jeunes issus des milieux défavorisés de certaines villes du pays, notamment de Village de Dieu, de Matissant, De Post Pierrot et autres, ont produits des bandits sans foi ni loi, financés par certains hauts placés de l'Etat et autres acteurs influents de la société haïtienne. Ces gangs armés ont tenu sans répit tout au long de l'année, un flot macabre de sang sur la population. Selon un rapport de la Direction Centrale de la Police Judiciaire (CSPJ)³ sur le Chef de gang Anel Joseph, l'institution policière a pu trouver une connivence entre le sénateur Garcia Delva et le chef de gang de Village de Dieu.

Un lourd bilan de surcroît très négatif peut donc être dressé si l'on prend en compte les différents faits qui ont été survenus au cours de l'année 2019. Cependant, on ne pourrait parler d'insécurité sans mentionner les massacres de Carrefour-Feuilles et du Bel-Air qui ont fait respectivement environ 20 à 29 victimes⁴. De plus, de nombreux cas de viols collectifs ont été perpétrés sur des femmes et des filles, notamment les viols des treize (13) prisonnières de la prison civile des Gonaïves le 7 novembre 2019⁵, ainsi que d'autres cas de viols, soit 22, dont 15 mineures au cours de la période du 20 mars au 28 mai 2019, cas qui ont été rapportés par la Police Nationale d'Haïti (PNH)⁶.

Par ailleurs, la Police Nationale d'Haïti (PNH) a recensé de nombreux cas de blessés par balles au cours de l'année 2019 dans les différents départements géographiques du pays.

² Jean Rebel Dorcena, membre de la Commission Nationale de Désarmement, de Démantèlement et de réinsertion (CNDDR).

³<https://www.hpnhaiti.com/nouvelles/index.php/politique/36-space/6127-un-document-important-de-la-dcpj-sur-arnel-joseph-circule-sur-les-reseaux-sociaux>

⁴<https://www.haitilibre.com/article-27559-haiti-flash-massacre-a-carrefour-feuilles-le-bilan-s-alourdi-reunion-d-urgence-du-cspn.html>

<https://lenouvelliste.com/article/208922/au-moins-15-morts-dans-un-massacre-a-bel-air-le-rnddh-indexe-le-pouvoir>

⁵ Enquête de la SOFA et du RNDDH à la prison civile des Gonaïves

⁶ Gary Desrosiers, bilan sécuritaire du pays du 20 mars au 28 mai 2019

Environ 1000 victimes d'agressions par armes à feu selon les informations collectées et monitorées. Seulement pour la période allant du 1er septembre au 11 octobre 2019 elle a enregistré plus de 149 agressions. Ces chiffres présentent clairement la montée de l'insécurité durant et après les moments de Pays Lock. De plus, de nombreux policiers ont été aussi la cible des bandits, notamment durant les mois de septembre à Décembre 2019. Plus de 45 policiers ont été lâchement assassinés durant l'année 2019. D'un autre côté, de nombreux cas d'agressions ont été aussi perpétrés contre des journalistes et d'autres travailleurs de presse dans la capitale comme dans les villes de provinces. Plus de 50 journalistes ont été victimes d'agressions, d'assassinats et de menaces de mort durant les périodes de manifestations, selon la Fédération de Presse Haïtienne (FPH)⁷.

Les différentes manifestations publiques accouplées à l'insécurité ont occasionné pas mal de destructions de biens publics que privés et de multiples braquages et vols à main armés. Mais si l'on se penche sur le droit à la sécurité tel qu'il est prôné dans les différents textes de l'Organisation des Nations Unies (ONU), à savoir la satisfaction des droits économiques sociaux et culturels (arts 22,25 DUDH)⁸, on pourrait dire que sous toutes ses formes, la crise de 2019 n'a fait que détériorer un droit qui souffrait jusque-là d'un réel atterrissage dans le pays.

3.2.1- Droit à la vie

Durant l'année 2019, environ 600 personnes sont mortes en raison du climat d'insécurité qui sévit dans la région métropolitaine de Port-au-Prince⁹. La majorité des victimes a été recensée dans la commune de Port-au-Prince avec 335 morts enregistrés. De plus, parmi ces décès, 370 sont morts par balles dont 45 policiers. Dans le département de l'Artibonite, la population civile fait les frais des conflits entre bandits armés qui contrôlent certaines zones ou qui veulent avoir l'hégémonie. Les affrontements se font fréquemment entre des

⁷<https://www.alterpresse.org/spip.php?article24905#.XideniV-bYU>

⁸Article 22 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

« Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement

⁹Monitoring hebdomadaire du collectif Défenseurs plus, 2019

groupes de personnes armés illégalement dans ce département. Les bandits armés de différents endroits sur le territoire national sont auteurs de nombreuses pertes de vies humaines sous l'impuissance des forces de l'ordre et des membres du gouvernement de la République. Certaines personnes sont mortes lors d'affrontements entre groupes armés rivaux. D'autres sont victimes de la violence imposée au quotidien par ces bandes armées qui commettent avec facilité des vols, des enlèvements d'humains ou de biens en exigeant des sommes d'argent faramineuses en contrepartie, procèdent aux fouilles de voitures, à la saisie des conteneurs de marchandise, rançonnent des petits détaillants et des entreprises . Tout ceci, sous la menace de détruire des vies.

Nombreux ont été des personnes tuées par les bandits armés qui sèment le deuil partout dans le pays. L'entrée sud de la capitale est demeure une porte de la mort où l'on a souvent peur de traverser par crainte de laisser sa peau. Le 1er décembre, un ancien inspecteur de police, et ex Directeur central de la police judiciaire répondant au nom de Michael Licius, a été tué de neuf balles à Vivy Michel (Pétion-ville). La liste des meurtres et assassinats ne fait qu'augmenter avec les journalistes qui ont également été victimes. Après Rospide Pétion qui travaillait à Radio Sans Fin, assassiné le 10 juin 2019, on a compté un autre cas similaire, Néhémie Joseph, journaliste à Radio. Ces citoyens mal intentionnés qu'on appelle « bandits », décident de la somme que doivent verser les commerçantes pour pouvoir exercer leurs activités, alors que c'est à l'État que revient le droit de percevoir des taxes sur ces commerçantes. Ils s'arrogent même le droit d'interdire ou autoriser le passage dans certains endroits comme bon leur semble et tuent si on leur désobéit.

Comme il a été souligné dans le rapport semestriel (janvier 2019-juin 2019) de **Défenseurs Plus**, à Carrefour-Feuilles, il y a eu un massacre perpétré par la bande de Tije (ainsi connu) le 24 avril 2019, plus précisément à impasse Eddy, un quartier situé dans la zone métropolitaine de la commune de Port-au-Prince. Lequel massacre a occasionné la mort d'au moins 20 personnes¹⁰. Malheureusement le calvaire de la population haïtienne ne s'est point arrêté avec cet évènement. Entre le 4 et le 8 novembre 2019, les habitants de Bel-Air ont été la cible d'attaques qui ont fait plus d'une vingtaine de morts, plusieurs blessés, des maisons et des véhicules ont été incendiés et des familles ont dues fuir.

¹⁰Rapport semestriel (janvier –juin 2019) du Collectif Défenseurs plus

Durant la période de contestation populaire intense pour exiger la démission du président Jovenel Moïse, les autorités ont fait usage abusif de la force publique selon ce qu'a observé le Collectif **Défenseurs Plus** et d'autres organisations défendant les droits humains tant au niveau national qu'international. Ainsi, durant ces périodes de troubles (mi-septembre à Octobre), 42 personnes sont mortes par balle 86 sont blessées dont 19 auraient été tuées par la police nationale.

Les autres ont été tuées par des individus armés non identifiés selon ce qu'a rapporté le Haut-commissariat de l'ONU aux droits de l'homme¹¹ dans une note de presse sur la situation haïtienne. Tandis qu'en février 2019, plus de 49 personnes ont été tuées et 100 autres blessées dans le cadre des manifestations contre le pouvoir en place. Les manifestations se sont révélées très atroces. Des citoyens et citoyennes engagés ont perdu leur vie dans cette bataille, notamment deux (2) adolescents, l'un à Port-au-Prince âgé de 14 ans le samedi 10 février 2019 et un autre à Jacmel le dimanche 11 février 2019, sans oublier Josemano Victorieux alias Badou, le 28 septembre 2019.

De plus, Amnesty international confirme que des agents appartenant à l'unité chargée de la sécurité du président et du palais national, l'**USGPN**, ont fait usage de balles réelles sur des protestataires en utilisant des armes semi-automatiques¹². Ce qui prouve que le pouvoir en place a utilisé la répression pour mater le mouvement populaire qui proteste contre le Président de la République, Monsieur Jovenel Moïse. Toujours dans ce communiqué de presse susmentionné, Amnesty rapporte également que les forces de l'ordre ont procédé à un usage abusif de grenades lacrymogènes sur des manifestants et ont tiré à bout portant sur d'autres protestataires non armés. De surcroît, la police nationale et des éléments du corps de génie militaire se sont lancés dans une opération de déblaiement des rues barricadées, ce

¹¹Haut-commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme, Note de conférence de presse sur la situation de crise en Haïti, publié le 1er novembre 2019. La conférence a été prononcée par Marta Hutardo, la porte-parole du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à Genève. En ligne. <<https://www.ohchr.org/Fr/NewsEvent/page/DisplayNews.aspx?NewsID=25247&LangID=F>>. Consulté le 27 décembre 2019.

¹²Haut-commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme cité par Amnesty International dans un communiqué de presse, paru le 31 octobre 2019 sous le titre, « Haïti. Amnesty International confirme que les autorités ont fait usage excessif de la force contre des manifestants ». En ligne <<<https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2019/2019/10/haiti-amnesty-verifies-evidence-excessive-force-against-protesters/>>. Consulté le 24 décembre 2019.

qui a occasionné des affrontements entre les forces de l'ordre et les membres de la population et a fait des victimes.

La violence injustifiée des forces de l'ordre a occasionné la perte de plusieurs vies. C'est le cas de Vladimir Phédé, jeune homme abattu par la police nationale le lundi 16 septembre 2019 lors d'une manifestation lancée par des motards et des camionneurs à Diquini (Carrefour), pour protester contre la rareté de carburant dans le pays.

Les manifestations de l'opposition politique ont emporté des vies de manière brutale. Certains cas de morts violentes et cruelles ont eu lieu par des manifestants et individus non maîtrisés par la police nationale. Un individu a été frappé à mort et brûlé par des manifestants sur la route de Delmas en marge d'une manifestation lancée par l'opposition politique le 27 octobre 2019 sous le regard impuissant des passants. Le 18 novembre à Vertière, lors d'une manifestation contre le président Jovenel Moïse, un agent de sécurité d'une boutique qui se trouvait dans un container, a ouvert le feu sur une manifestation en vue d'évacuer la foule. Un adolescent a été atteint d'une balle à la tête. En guise de réaction, les manifestants ont mis le feu dans le container à l'intérieur duquel trois personnes qui ont été brûlées vives. On a constaté plusieurs cas de vengeance populaire pendant l'année 2019. Ces cas de vengeances populaires sont liés à la non-réaction de la police nationale ou la réaction tardive. Ils sont liés également à un manque de confiance dans les institutions policière et judiciaire.

Même la vie des enfants n'ont pas été épargnés. Des enfants ont été tués ou blessés lors des manifestations sous les balles de certains agents de la Police Nationale d'Haïti. Maxon Pierre, mort le 4 octobre, il a été atteint de quatre (4) projectiles alors qu'il participait à une manifestation anti-gouvernementale, il s'est éteint quatre (4) jours après avoir été hospitalisé à l'hôpital de l'Université d'Etat d'Haïti. Le 17 octobre 2019, Rysdaël Clébert Duvelsaint Tachmy, un adolescent de 16 ans, a trouvé la mort à Léogâne, au moment où des policiers tentaient de disperser une manifestation. Selon des témoins, les agents de la PNH, seraient responsables de la mort de ce jeune. A Raboteau, un quartier de la ville des Gonaïves, des individus armés auraient tué Francenet Cilicien le vendredi 29 novembre 2019. La population haïtienne vit aujourd'hui avec un sentiment de peur et de désespoir, car l'Etat haïtien se montre de plus en plus incapable de garantir la protection des vies et des

biens des citoyens et citoyennes. Alors même que l'article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qu'Haïti a adoptée, stipule ce qui suit : « *Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne* ». Il revient donc à l'Etat de créer les conditions nécessaires afin que la vie des citoyens et citoyennes ne soit constamment menacée sur tout le territoire national.

3.2.2- Accidents de la route

Plus de 500 personnes ont perdues la vie et plus d'un millier sont blessés allant de janvier à décembre 2019 par des accidents de circulation en Haïti selon les informations compilées et fournies par l'organisation dénommée STOP Accidents¹³. Malheureusement, ces accidents sont dus à la mauvaise condition de la voie publique et de la négligence de certains chauffeurs. De plus, le service d'inspection des véhicules au niveau de la police nationale d'Haïti ne fonctionne pas faute de moyens et de personnel qualifiés et disponibles. Il existe aucun respect des normes établies en matière de circulation sur la voie publique. Parmi d'autre, les routes sont non tracées ou mal tracées, les feux de signalisations sont quasi-dysfonctionnels, même inexistant dans certaines villes du pays.

Les chauffeurs violent toutes les règles relatives à la circulation. Les inspections policières ne sont pas à la hauteur. Ainsi, les causes des accidents de circulation restent nombreuses. Les citoyens et citoyennes voulant à tout prix laisser certains espaces, acceptent de se laisser transporter dans n'importe quelle condition infrahumaine. La liste augmente avec l'absence d'un contrôle effectif des mairies de plusieurs communes, où on constate que les voies routières servent de marché public. De plus, nous constatant la situation anarchique des transports à moto dans les villes comme dans les campagnes provoquant des accidents de circulation mortels.

¹³Rapport de l'organisation STOP-accidents, 2019

IV- Droits Economiques, Sociaux et Culturels

Les besoins de l'homme en société sont diverses, ils se traduisent en des droits, économiques, sociaux et culturels. Ils garantissent les conditions d'une vie équilibrée à tous les citoyens et toutes les citoyennes. Parmi ces droits, l'on peut citer, le droit à la santé, le droit à l'éducation, le droit à l'alimentation et. Le Collectif **Défenseurs Plus** dresse la situation de ces droits au cours de l'année 2019.

4.1- Droit à l'éducation

Nul n'est sans savoir que l'éducation est consubstantielle au développement d'un pays, c'est-à-dire, ces deux éléments sont intrinsèquement liés. La transformation au sein d'une formation sociale dépend de la capacité de celle-ci à produire des hommes et des femmes capable d'utiliser leur savoir pour agir sur leur milieu en vue et de le transformer selon leurs besoins spécifiques. Cette action de l'homme sur son environnement est possible grâce à l'éducation, la transmission intergénérationnelle des savoirs acquis par la communauté. Cependant, le système éducatif haïtien, étant en défaillance, peine à répondre à sa mission réelle. Malheureusement durant cette crise sociopolitique qui sévit dans le pays l'éducation en pâtit sévèrement. Durant les mois de « peyi lòk », près de 70 % des écoles privées et publiques n'ont pu ouvrir leurs portes. Ainsi, plus de trois millions d'enfants ont été privés de 50 jours de cours sur un total de 189. Les élèves ont perdu 250 heures de cours sur 950 requises pour une année scolaire selon les informations du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle (**MENFP**)¹⁴.

Cette crise a été un déficit pour l'apprentissage des élèves et des étudiants. Il est coutumier de voir des écoles fermant leurs portes à cause des turbulences politiques. Mais cette situation a été toute particulière en raison de la durée et de l'ampleur de la crise qui a occasionné cette fermeture des écoles depuis le mois de mai et qui pouvaient rouvrir leurs portes en septembre 2019. Nous savons qu'il y a 500 000 enfants âgés de 5 à 18 ans qui n'ont point accès à l'éducation alors que la Convention internationale relative aux droits de

¹⁴MENFP cité par UNICEF et UNESCO, communiqué de presse conjoint, publié le 20 novembre 2019 paru sous le titre « L'UNICEF et l'UNESCO appellent à l'ouverture des écoles, au respect du droit à l'éducation et à la continuité de l'éducation des enfants et des jeunes haïtiens.» En ligne <<https://www.unicef.org/haiti/communiqu%C3%A9s-de-presse/lunicef-et-lunesco-apellent-%C3%A0-louverture-des-%C3%A9coles-au-respect-du-droit-%C3%A0>, Consulté le 27 décembre 2019.

l'enfant proclame en son article 28 que chaque enfant a droit à une éducation primaire gratuite et un accès à l'éducation secondaire et supérieure de qualité.

Cette crise a en quelque sorte fragilisée d'avantage la situation de nos bacheliers qui pour la plus grande part sont des victimes de ce système éducatif qui alimente les inégalités sociales et les disparités. En effet, la qualité de l'éducation n'est pas la même pour tous les enfants en Haïti. Elle varie en fonction de l'origine ou de la condition sociale de ceux-ci. Selon que l'on est paysan, avec fort ou faible revenu, citadin de la masse ou bourgeois, on aura accès à son propre type d'éducation. Ainsi, le mouvement baptisé « peyi lòk » n'a pas affecté au même niveau toutes les écoles du pays.

Certaines écoles ont utilisé les nouvelles technologies de l'information pour continuer à poursuivre leurs programmes avec certains élèves, alors que d'autres ont tout bonnement arrêté de travailler, par ce que les élèves et professeurs n'ont pas les moyens appropriés. De plus, l'ouverture officielle des écoles était programmée pour le 9 septembre 2019. Et, comme à l'accoutumée, certains élèves ont eu le privilège de se rendre en classe dès la première semaine, d'autres sont restés chez eux par faute de moyens pour acheter les fournitures scolaires nécessaires ou pour payer les frais de scolarité exigés ou par faute de l'insécurité qui pousse certaines écoles à rester fermer. Cette situation le droit à l'éducation des enfants haïtiens garantis par la convention internationale relative aux droits de l'enfant et la constitution haïtienne en son article 31 et suivants..

4.2- Droit à la santé

Selon les prescrits de la Constitution haïtienne dans son article 19, l'Etat doit garantir le droit à la santé de tous les citoyens et citoyennes sans distinction, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme. Chaque citoyen, chaque citoyenne devrait avoir le minimum de soin de santé sur le territoire national. Or, selon le constat du Collectif **Défenseurs Plus**, la majorité des citoyens haïtiens et des citoyennes haïtiennes demeurent dans l'insécurité sanitaire. Durant l'année 2019, la situation sanitaire de la population haïtienne s'est aggravée. La plupart des centres hospitaliers n'arrivent encore pas à répondre aux demandes des patients. Durant les moments de tensions de rues, le nombre de blessés par balles avait augmenté, mais les hôpitaux ne pouvaient pas répondre

efficacement faute de moyens et de personnel disponible. Plusieurs femmes ont dû accoucher en pleines rues. Les blessés par balle étaient en très grande difficulté, la plupart d'entre eux n'ont pas eu la chance de recevoir des soins à temps. Du 4 au 13 novembre 2019, le navire-hôpital américain «USNS Comfort » a procédé à une grande période de consultations médicales. Plus de 3500 hommes, femmes et enfants ont reçu des soins et des médicaments. D'autres se sont plaint de l'humiliation à laquelle ils ont fait face dans la foule qui était présente pour quémander des soins de santé dispensés par les militaires de l'armée américaine.

Le programme Nationale de Lutte contre le Sida du Ministère de la Santé a recensé 160,000 personnes vivant avec le VIH en Haïti et le nombre d'enfants infectés est estimé 8,700 en 2019.Parallèlement, la pandémie du choléra, qui depuis 2010 ravageait la population haïtienne, a affiché une baisse considérable durant l'année 2019, grâce aux efforts de Ministère de la santé publique et de la population avec le support des organisations internationales et certaines ONG de services. Les 800 des cas suspects se sont révélés négatifs, malheureusement au cours du mois de février 4 morts ont été enregistrés. Le ministère de la santé publique doit tout faire pour stopper ces épidémies qui détruisent la population haïtienne.

De plus, les problèmes d'infrastructures ne cessent d'entraver le bon fonctionnement des centres de santé, des hôpitaux publics, et les manques de matériels font cruellement défaut quasiment dans tous les centres hospitaliers publics. Les personnels soignants, les membres des administrations, les petits personnels confrontent d'énormes difficultés et revendiquent souvent les meilleures conditions de salaire et de travail. La grève des médecins et autres employés de l'hôpital de l'Université d'Etat d'Haïti en avril dernier a été le résultat de plusieurs mois de souffrance de ces cadres en quête de leurs salaires. Partout dans le pays, ils réclament de meilleures conditions de travail et leurs arriérés de salaire de plusieurs mois. Le Collectif **Défenseurs Plus** invite les autorités étatiques à augmenter le budget alloué à la santé et à établir de bon partenariat pour le fonctionnement adéquat des centres hospitaliers afin de réaliser et garantir le droit à la santé de la population. Enfin, il les interpelle à prendre leur responsabilité en garantissant à chaque citoyen et citoyenne le droit à la santé et le droit au bien être.

4.3- Droit à l'alimentation

Comme tous les autres droits fondamentaux inhérents à tous les haïtiens, le droit à l'alimentation est constamment violé. Depuis plusieurs années, manger à sa sieste devient un luxe pour la plupart de nos concitoyens, concitoyennes. En effet, selon le dernier rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'agriculture (**FAO**) sur l'alimentation dans le monde paru le 15 juillet 2019, Haïti se trouve en mauvaise posture dans le domaine de l'alimentation. Dans le monde, 2 milliards de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire, Plus de 5 millions d'haïtiens en font partie. Haïti regroupe la plus forte population vivant dans l'insécurité alimentaire dans la zone caribéenne selon les agences des Nations Unies et autres organisations internationales. Le décroissement de la production nationale, la hausse d'importation des produits des premières nécessités, la dépréciation de la gourde et la crise politique chronique sont en autres les maux qui rongent l'alimentation des haïtiens et haïtiennes.

En 2018, la sécheresse a entraîné une baisse considérable de la production nationale, néanmoins l'année 2019 a marqué celle qui a été la plus touchée quand on considère sur chaque quatre haïtiens et l'un d'entre eux (elles) est en situation de famine. Le pouvoir d'achat des ménages haïtiens diminue de jour en jour. La population en générale, celle des zones rurales en particulier ne sont plus capable de répondre à leurs besoins primaires. Cette situation a engendré la prévalence des cas de malnutrition qui s'élève à plus de 49,3% de la population. A la fin de l'année 2019, pour l'acquisition d'un dollar, il a fallu 96 gourdes. Par ailleurs, de nombreuses entreprises ont dû fermer leurs portes, ou contraintes de réduire leur nombre de personnels, faute de pouvoir les payer. Ce qui augmente le nombre de personnes en situation de chômage.

L'Etat n'a pu collecter que 4 milliards sur les 114 milliards de gourdes envisagés pour l'année 2019, selon l'économiste Kesner Pharel. De surcroit, la pénurie d'essence associée au Pays Lock a durant plusieurs jours occasionné des raretés en eaux potables, en alimentation et aux services de soins de santé. Ce qui a parallèlement occasionné une inflation de plus de 20.3 %.

4.4- Accès aux services publics

L'un des éléments constitutif du service public est l'égalité. Ceci sous-entend que : « *Tous les usagers doivent être placés face aux services publics dans une position égale, sans discrimination ni avantage* »¹⁵. Malheureusement en Haïti, l'accès aux services publics est un privilège pour certains, voire même inexistant pour d'autres. En 2019, vu les différents mouvements de protestations, plusieurs de nos services publics sont restés dysfonctionnels. On a pu constater que plusieurs de ces institutions de services public sont fait l'objet de casses et de pillages, ce qui a engendré, sans nul doute, un accès encore plus difficile et inefficace de ces derniers. Face à un État qui ne joue pas son rôle de régulateur, la population haïtienne crie son ras-le-bol dans des lignes interminables, du favoritisme et de la lenteur des services publics sont aussi constatés.

La question de la décentralisation des services publics a toujours été problématique en Haïti. Malgré les différentes promesses qui ont été faites par le gouvernement, en 2019 encore nous avons assisté à une centralisation plus intense des rares services publics du pays. Nombreux sont les bureaux de l'Etat qui déménage pour s'installer à Pétion-ville ou à Delmas pour des raisons de sécurité ou au gré de certaines autorités et des personnes influentes.

4.5- Manifestations des rues

L'année 2019 reste et demeure une année mouvementée. C'était une année en ébullition, tenant compte de diverses manifestations et protestations enregistrées contre la mauvaise gouvernance et pour le pouvoir politique. Avec et par la suite du challenge « *Kot kòb Petro Karibe* », des citoyens et citoyennes se sont regroupés en association, encore des structures très connue de la vie nationale n'ont cessé de clamer haut et fort à travers des sit-in, des marches, des protestations et manifestations, la reddition des compte au niveau de l'Etat etc. Outre la demande de reddition des comptes au niveau des dépenses publiques, l'une des faits effervescences de la mobilisation populaire a été aussi d'ordre social.

¹⁵(BARTOLI, 2009).

En Haïti, l'inégalité est éclatante, voire étonnante. L'on peut constater une absence d'infrastructure de base dans le pays. Les besoins sociaux de la population ne sont pas comblés, tous ces problèmes et bien d'autres ont déclenché des mouvements de revendications intensives au cours de l'année 2019. Les mouvements de manifestations s'amplifient suite à la publication de la première partie du rapport de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA) sur la dilapidation et le détournement d'emprunts du Programme vénézuélien fonds Pétro caribe en janvier 2019. Qui pis est, le nom du Président de la République, Monsieur Jovenel Moïse est impliqué dans des actes de corruption et de détournement de fonds.

Par ailleurs, les problèmes économiques, l'insécurité alimentaire, la montée du prix des produits pétroliers, ont alimenté les manifestations des rues. Cette vague de mobilisation s'est répandue dans tous les départements géographiques du pays. Au cours de cette période plusieurs dates ont été sélectionnées pour enclencher les mobilisations parmi lesquelles : 7 février, 9 juin, 17 octobre, 18 novembre. Certaines sont très symboliques pour le peuple haïtien et pour les mouvements revendicatifs et populaires.

4.6- Loisirs

L'année 2019 a été secouée par les diverses séries de manifestations, le pays entier s'est retrouvé bloqué durant plusieurs mois. Tout comme les écoles, les institutions publiques et privées, les universités qui ont été paralysées, les peu d'espaces de loisirs n'ont pas été épargnés. Certains qui ont tenté d'ouvrir leurs portes, ont été peu fréquentés, ou encore ont servi d'espace de rassemblement et de débats politiques.

L'insécurité qui gangrenait, la misère et le chômage ont ralenti considérablement les activités festives du pays. Le carnaval national n'a pas eu lieu durant l'année 2019, malgré les plaintes de certains artistes et groupes musicaux engagés dans cette dynamique. Encore une fois la population haïtienne a vu son droit aux loisirs bafoué. Les autorités doivent jouer mains et pieds pour garantir la jouissance de ce droit.

4.7-Environnement

L'environnement constitue notre milieu de vie. Il ne nous fournit pas seulement des ressources, mais aussi de nombreux services sans lesquels nous ne pourrions pas vivre. Malheureusement Haïti connaît une dégradation alarmante de son environnement. Selon le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)¹⁶, la couverture forestière est aujourd'hui estimée à moins de 2%. Les spécialistes estiment que pour répondre aux besoins en combustibles, le pays est obligé d'abattre chaque année 12 millions d'arbres pour être convertis en charbon de bois. Ce qui par voie de conséquences, a rendu la vie de la population haïtienne fragile face aux catastrophes naturelles. De plus, la mauvaise gestion des immondices, le déversement des déchets à travers les rues et dans les rivières sont un danger pour la santé de la population.

La pollution de l'environnement haïtien exige une réponse immédiate. Un décret-loi portant sur la gestion et la protection de l'environnement a été adopté au niveau du conseil des ministres le 12 octobre 2005 fixant la responsabilité des citoyens et citoyennes et de l'Etat haïtien n'est pas respecté. Pourtant aujourd'hui, ce décret n'est toujours pas mis en application. Chaque année la pollution de l'environnement cause des dizaines de victimes. Par ailleurs, les tempêtes et cyclones tropicaux, pluies torrentielles, crues, inondations, tremblements de terre touchent régulièrement Haïti. En 2019, on a eu que des fortes pluies, qui malheureusement ont coûté la vie à plusieurs de nos concitoyens et concitoyennes faute de non régulation des constructions.

V- Droits humains spécifiques

Les droits humains spécifiques regroupent un ensemble de droits qui améliorent les conditions de vie d'un groupe de personnes qui subit des stigmatisations et qui ont des conditions ou vivant dans des situations de vulnérabilité. Dans ce rapport annuel le

¹⁶La mission primaire du PNUD est d'accompagner le Gouvernement haïtien et de renforcer les capacités des institutions nationales, du secteur privé local, de la société civile et celles des communautés en Haïti, afin de mieux préparer l'avenir du pays et construire une nation forte et résiliente.

Collectif **Défenseurs Plus** a mis l'emphase sur quatre (4) des droits spécifiques, le droit des enfants, le droit des personnes handicapées, le droit des femmes et le droit des migrants.

5.1- Droits des enfants

L'enfant est considéré comme un être fragile et sensible qui mérite l'attention et la protection des uns et des autres. Les événements du réel ne sont ni perçus ni vécus chez les enfants au même titre que les adultes. Comme c'est inscrit dans la Convention internationale relative aux droits de l'Enfant, cette catégorie, doit recevoir un traitement particulier qui soit adéquat à leur statut et favorable à leur épanouissement. Malheureusement, la crise socio-politique actuelle a fortement affecté la vie des enfants. Plusieurs cas ont été signalés comme étant des marqueurs révélant le mépris de certains à l'égard des droits de l'Enfant vivant en Haïti. Certaines organisations travaillant dans la question des droits de l'enfant en Haïti, l'ont pu remarquer et dénoncer.

Lors des événements politiques, (manifestations, blocages des rues...) en 2019, certains acteurs ont instrumentalisé des enfants à des fins politiques. Ce qui est contraire aux vœux de la Convention Internationale relative aux droits de l'Enfant. Des enfants ont pris part à des manifestations, alors que ces dernières sont souvent émaillées de violences terrifiantes. Les enfants ne devraient sous aucun prétexte, exposés à ces scènes de violence, d'autres en plus qu'ils sont parfois directement victimes.

On a remarqué des enfants portant des pancartes, ou entrain de lancer des propos violents au sein de manifestations politiques. Ceci porte à croire que ces enfants ont été manipulés par certains acteurs politiques et des adultes qui devraient les protéger. Alors que la Convention relative aux droits de l'enfant stipule que nul n'a le droit d'utiliser des enfants à des fins personnelles et politiques. De plus, la fondation « Zanmi Timoun »¹⁷, organisme travaillant dans la protection des droits de l'Enfant rapporte que la crise allant de mi-

¹⁷ Source : Rapport de la Fondation "Zanmi Timoun" sur la situation des droits de l'enfant durant la période de la crise politique haïtienne de 2018 à 2019. *L'impact de la crise haïtienne sur la situation des droits de l'enfant*, publié le 19 novembre 2019.

septembre à novembre a eu un impact considérable sur la situation des enfants en conflit avec la loi dans certaines juridictions du pays.

5.2- Droits des Personnes Handicapées

La situation des personnes à mobilité réduite ne sont pas différentes des autres catégories de personnes en Haïti en 2019. Tenant compte de leur handicap, ils subissent en grande partie l'injustice de ce système d'exploitation, injuste et inégalitaire. Malgré la ratification depuis l'année 2009 de la Convention internationale relative aux des personnes handicapées par l'Etat Haïtien, le chemin d'une société inclusive à tous où ces personnes à mobilités réduites retrouvent pleinement et entièrement leur place semble difficile et longue.

Les obstacles sont divers ordres, nous sommes loin des bâtiments publics voire privés respectant les normes de constructions facilitant l'accès des personnes handicapés. N'en parlons pas du transport en commun qui est très chaotique. En croire les conférences débats sur la situation de cette catégorie vulnérable, on dirait que tout marche pour le mieux. Et pourtant, l'accès à la justice pour les personnes en situation d'handicap paraît très difficile.

5.3-Droit des femmes

Comme tous les droits humains, les droits des femmes sont sans cesse violés et bafoués. L'année 2019 a été bouleversante, aucune couche n'est épargnée, jeune, adulte tout comme les femmes. Durant le début de l'année 2019, plusieurs cas de viols ont été perpétrés sur des étudiantes à travers les rues de la capitale. Les mois de tensions ont augmentés le calvaire des femmes. Elles se sont fait violées quotidiennement dans plusieurs zones du pays et même dans la prison civile des Gonaïves le 7 novembre 2019¹⁸, ainsi que dans un commissariat dans la Grand 'Anse selon les informations disponibles et confirmées par les autorités policières et judiciaires.

Les femmes sont aussi touchées d'une autre façon des conséquences de l'insécurité surgissant en particulier de la crise sociopolitique. Les cas de viol qui se répètent dans plusieurs communes du pays comme à Port-au-Prince (La Saline), à Cabaret (Canaan 70),

¹⁸Enquête de la SOFA et du RNDDH a la prison civile des Gonaïves et le Communiqué du Collectif Défenseurs Plus

Mariani (Carrefour) et dans d'autres quartiers populaires de la région métropolitaine de la Capitale.

La situation chaotique dans laquelle se trouve la population haïtienne, les gangs armés ont profité pour se multiplier et agissent en toute impunité et quiétude. Ces individus ayant obtenu des pouvoirs par l'absence des autorités étatiques opèrent sans moindre regret dans tous les recoins du pays. Le viol étant un crime, il ne devrait pas être sous-estimé par les autorités gouvernementales et judiciaires.

5.4- Droit des migrants

Depuis le passage du tremblement de terre de 2010, nous assistons à un exode exponentiel de la population haïtienne vers d'autres territoires particulièrement le Brésil et le Chili. Les conditions de vie sont de plus en plus précaires comme le chômage, la faim, l'insécurité qui poussent jeunes et adultes à laisser le pays, comme des travailleurs migrants qualifiés et non qualifiés. Malheureusement, ils sont confrontés à des difficultés d'intégrations et des cas de discrimination et xénophobie dans les pays de destination. Ils subissent des politiques migratoires sévèrement contraignantes et discriminantes.

L'année 2019 est marquée par une série de déportation massive des haïtiens et des haïtiennes de la République Dominicaine, des Bahamas, du Chili, des États-Unis d'Amérique entre autre, a été observée. En République dominicaine, plusieurs centaines d'haïtiens et haïtiennes sont déportés chaque mois. Ils sont soumis à des contrôles, des arrestations illégales tous les jours. Aussi, suite à l'ouragan Dorian, le Bahamas a déporté plus de mille ressortissants haïtiens en raison de plus de deux cent déportés chaque mois. Les haïtiens sont livrés à eux-mêmes en terre étrangère et les autorités diplomatiques sont absentes, ce qui complique leur processus d'intégration.

V- Conclusion et recommandations

Compte tenu de la mission du Collectif de **Défenseurs Plus** qui est de promouvoir et de défendre les Droits de la personne humaine en Haïti pour parvenir à un véritable état de droit démocratique, ce rapport vise la conscience de tout un chacun. Le Collectif **Défenseurs Plus** reste convaincus que sans une conscience collective, les droits de l'homme ne seront pas pris au sérieux et ne seront jamais ni réalisés ni protégés en Haïti.

De ce fait, Le Collectif **Défenseurs Plus** renouvelle certaines recommandations visant le respect et la protection des droits fondamentaux de tous et de toutes :

- Que les droits civils et politiques soient pris en compte par les autorités étatiques :
 - Le Conseil Supérieur du Pouvoir judiciaire (CSPJ) doit exercer un contrôle et une discipline plus stricte à l'égard des magistrats assis ;
 - Le Ministère de la Justice doit prendre des mesures de supervision appropriées face à la lenteur du travail des parquetiers ;
 - La Police Nationale d'Haïti (PNH) doit être renforcée pour faire face à l'insécurité ;
 - La Police Nationale d'Haïti doit être sensibilisée sur les droits de la personne humaine ;
 - Le Conseil Supérieur de la Police Nationale (CSPN) doit prendre des mesures pour stopper la criminalité ;
 - Des mesures doivent être prises pour réduire les accidents routiers ;
 - Les institutions œuvrant dans la promotion, prévention et sanction contre la corruption (ULCC, UCREF) doivent être renforcées ;
 - Des élections doivent avoir lieu dans des délais respectés afin de combler les vides institutionnels du pays.

- Que les droits sociaux économiques et culturels, les droits spécifiques soient pris en compte par les autorités étatiques :

- Le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnel (MENFP) doit répondre à ses responsabilités afin de garantir une bonne éducation à la population haïtienne ;
- Le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) doit prendre ses responsabilités vis-à-vis de la santé des citoyens et des citoyennes ;
- Les services publics doivent être disponibles pour tous les citoyens et les citoyennes du pays sans distinction ;
- Encourager la production locale en instaurant des banques de crédits agricoles ;
- Construire de nouveaux marchés publics ;
- A la population en général, de se battre pour que leurs droits fondamentaux soient respectés afin que chaque personne puisse vivre dans la dignité comme il est inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.